

Monsieur Emmanuel Grégoire
Maire de Paris
Hôtel de ville
75004 Paris

Paris, le 11 septembre 2026

Objet : Préavis de grève pour tous les personnels de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et des Transports Automobiles Municipaux (TAM DILT).

Monsieur le maire de Paris,

Notre Commission Exécutive réunie ce 10 septembre 2026 a voté le dépôt de ce préavis de grève pour les agents cités en objet sur la journée du 29 septembre 2026 à partir de 00h00 pouvant aller de 55 minutes (à partir du début ou fin de service) à 24h00.

Notre organisation syndicale revendique :

- L'inventaire des moyens du Service Public de la Propreté et de l'Assainissement de la Direction de la Propreté et de l'Eau ainsi que l'inventaire des besoins réels des usagers ;
- La remunicipalisation de l'ensemble des activités de la Propreté et de l'Assainissement de la Direction de la Propreté et de l'Eau concédées aux entreprises privées ;
- L'embauche au statut des salariés de ces entreprises privées pour celles et ceux ayant la nationalité française ou étant ressortissant de la communauté européenne ; Pour les autres : en CDI avec des grilles salariales correspondantes aux grilles indiciaires et déroulements de carrière des personnels de la ville de Paris ;
- L'arrêt de toutes les coupes budgétaires de fonctionnement, des suppressions de postes et des privatisations à la DPE ;
- Le plein emploi au statut à la Ville de Paris pour renforcer un service public de qualité et notre caisse de retraite la CNRACL, avec l'arrêt immédiat de la précarisation comme mode de recrutement et la reprise des embauches au statut ;
- Pour la Trilogie et le corps des personnels de maîtrise : transformation de l'IFSE en points d'indice majorés à chaque échelon ;
- Pour les Corps des Éboueurs, Égoutiers, Fossoyeurs : un gain supplémentaire de point d'indice à chaque échelon, la création d'un nouveau grade de Classe Exceptionnelle se terminant à l'indice brut 690 ;
- Pour les TSON/A : application de l'intégration des TSON/A dans le corps des personnels de Maîtrise ;
- Pour les Agents d'Exploitation de Maintenance Automobile (AEMA) de la DPE et de la DILT : un détachement de toutes et tous dans le Corps des Personnels de Maîtrise revendiqué ;
- Pour les Assistants d'Exploitation Conducteur (AEC) de la DPE et de la DILT : un reclassement indiciaire sur une nouvelle échelle terminant à l'indice brut 672 ;
- Pour le Corps des Personnels de Maîtrise : un reclassement des agents de Maîtrise dans le grade d'Agent Supérieur d'Exploitation et des Agents supérieurs d'Exploitation dans l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation ;



- Pour tous les Chefs d'Exploitation : un reclassement indiciaire sur une nouvelle échelle terminant à l'indice brut 1015 ; Pour les CE CODIR, une indemnité supplémentaire de 400 euros mensuelle.
- La suppression totale de la cartographie sur les postes d'encadrement à la DPE ;
- Pour les postes de chef de division : Remettre en place dans chaque Division de la DPE un emploi d'Ingénieur ;
- Pour les adjoints technique cariste : Alignement sur la prime de super contrainte matinale au même titre que les autres agents de la DPE ayant des contraintes horaires identiques ;
- Pour les UGD : l'amélioration du régime indemnitaire ;
- Pour les agents du STEA : Alignement sur l'ancienne prime de conduite au STPP de 13,50 euros/jours, prise en charge des amendes et des récupérations de points ;
- Le versement intégral de l'IFSE dû aux personnels, conformément aux accords et textes les régissant ;
- Le maintien de l'APS annuelle pour les agents de la Ville de Paris, décorrélée de la santé et revalorisée ;
- Le maintien à 100% de la rémunération pour les agents en Congés Maladie et le retrait du jour de carence ;
- Le maintien de la gratuité d'accès aux activités sportives et culturelles de la Ville de Paris pour ses personnels ;
- La prolongation des ratios promu/promouvable à 100% pour les catégories C et B et son extension à la catégorie A ;
- La prise en charge à 100% de la prévoyance par l'employeur ;
- La réintégration dans leur métier des agents suspectés et innocentés, toutes directions confondues.

Monsieur le maire de Paris, nous savons que vous n'avez aucune latitude sur les revendications suivantes, cependant certaines de vos décisions politiques mettent à mal notre caisse de retraite la CNRACL, notre système par répartition et d'autres accompagnent la politique nationale. Pour cela, nous tenons à vous rappeler que notre organisation syndicale revendique, entre autres, au plan national :

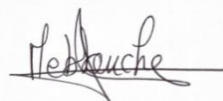
- L'augmentation des salaires par la valeur du point d'indice portée à 6,5 euros ;
- Retraite à taux plein à 60 ans maximum pour tous, 55 ans pour la catégorie active et 50 ans pour la catégorie insalubre avec bonifications pour ces deux catégories, après 37,5 années de cotisations, pour un montant garanti de 75% du traitement budgétaire calculé sur l'indice des 6 derniers mois d'activité. Le financement de la retraite doit impérativement rester basé sur la solidarité et sur le système de la répartition ;
- La revalorisation des pensions et la remise en place de la péréquation.

La CGT FTDNEEA appelle l'ensemble des personnels de la DPE et de la TAM DILT à participer activement et massivement à cette journée de grève et d'actions citée dans ce préavis.

Monsieur le maire, la loi vous oblige à nous recevoir pour négocier, nous y sommes prêts. Les agents décideront des suites à donner et notre organisation syndicale mettra à leur disposition tous les moyens dont elle dispose.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, notre parfaite considération.

Pour le Syndicat CGT FTDNEEA
La Secrétaire Générale
Smina Mebtouche




CGT FTDNEEA Bourse du travail 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
mail : cgt.ftdneea@gmail.com Site : <https://ftdneea.cgtvilledeparis.fr>

